

CORONAVIRUS : LA PRÉVENTION AU TRAVAIL

RÔLES ET COMPÉTENCES DES ORGANES DE CONCERTATION

Les risques de propagation du Coronavirus imposent de prendre des dispositions sanitaires au sein des établissements.

D'autre part, le fonctionnement des établissements peut être fortement impacté :

- absentéisme du personnel et des élèves ou étudiants ;
- annulation de sorties, d'activités et de voyages suite notamment aux mesures gouvernementales et régionales ;
- mise en quarantaine, voire fermeture de l'établissement.

En ce qui concerne les mesures de santé, nous sollicitons nos mandataires CSC-E, afin de veiller à ce qu'elles soient prises au sein de leur établissement en fonction des réalités locales et que les conseils et recommandations émis par la FWB et le SPF-Santé publique soient diffusés.

Concrètement, il est impératif (si cela n'a pas déjà été fait) de demander une réunion d'urgence de l'organe de concertation.

- ▶ Les matières de prévention relèvent des compétences des CPPT et des ICL dans l'enseignement libre, des COPALOC et COCOBA dans l'enseignement officiel.
- ▶ Les matières d'organisation et d'impact sur les conditions de travail relèvent des CE et des ICL dans l'enseignement libre, des COPALOC et COCOBA dans l'enseignement officiel.

Ci-dessous, voici les points que nous recommandons d'y aborder.

A. Information en matière de Coronavirus : prise de connaissance en séance des circulaires et consignes ministérielles.

B. Discussion d'un plan d'action : plan comportant des mesures de prévention pour maximiser la prévention des infections et protéger la santé de tous les travailleurs, étudiants ou élèves et assurant la mise en place effective des mesures d'hygiène pour éviter la propagation du virus.

- ▶ Disponibilité de lieux (installations sanitaires) et du matériel adéquat (savon au minimum, lotion hydroalcoolique, essuie-main en papier, gobelets jetables, ...); le cas échéant, fourniture des équipements de protection nécessaires (ex: gants jetables pour le personnel puériculteur).
- ▶ Mesures particulières dans le domaine du nettoyage et de l'entretien : désinfection de certains éléments vecteurs de transmission (clenches de portes, etc.).
- ▶ Gestion des contacts avec les collègues et les personnes externes (parents, fournisseurs, ...).

C. Communication des mesures de prévention

- ▶ Quelle communication à l'intention du personnel ? des parents ? des étudiants ou élèves ?
- ▶ Par quel biais ? Informations écrites et orales, affiches...

D. Désignation d'une personne de référence : personne vers laquelle les membres du personnel peuvent adresser leurs questions (un conseiller en prévention, le service du personnel, ...)

E. Plan de gestion de crise : prévoir les dispositions à mettre en œuvre lorsque l'infection touche un membre du personnel, un élève, un étudiant ou lorsqu'un de ceux-ci est entré en contact avec une personne infectée.

F. Gestion des impacts organisationnel et financier

- ▶ Comment traduire la recommandation de postposer les voyages scolaires et d'annuler les fêtes au sein des écoles ?
- ▶ Quelles conséquences en termes d'organisation de l'école ? du planning des activités ?
- ▶ Quelles conséquences financières pour l'école ?

En tout état de cause, il faut suivre de près la situation et adapter les mesures et les informations au personnel en fonction de l'évolution de la situation. Il est souhaitable de demander à planifier une réunion hebdomadaire.

Retrouvez toutes les informations utiles sur le site (liens vers les circulaires ministérielles, informations du SPF-Santé publique : <https://www.lacsc.be/csc-enseignement/campagnes/impacts-coronavirus-enseignement>